

CHOISISSEZ VOTRE PASS VIVELESPORT

■ **15€ PAR MOIS / 3 séances par semaine**

■ **23€ PAR MOIS / plus de 3 séances**

ACTIVITES SPORT SANTE SUR PRESCRIPTION MEDICALE

INFORMATIONS SUR WWW.LACOMS.FR

06.28.76.52.66 / VIVELESPORT@LACOMS.FR

NOM - Prénom

Date de naissance

Portable des parents

Adresse

Code Postal - Ville

Adresse mail

INSCRIPTION AUX ACTIVITES

Vous devez inscrire vos enfants aux différentes activités. Vous pouvez modifier ces activités en cours d'année. Pour des soucis d'organisation, merci d'annuler l'inscription lorsque votre enfant ne viendra pas. Si vous avez des difficultés pour vous inscrire, contactez-nous et nous ferons les inscriptions par téléphone.

- Multisport - lundi 18h ou 19h
- Multisport - mardi 18h ou 19h
- Multisport et natation - mercredi de 15h à 18h
- Multisport - jeudi 18h ou 19h
- Natation - samedi de 9h30 à 12h00
- Multisport - samedi 13h ou 15h

Date et signature

Le PASS VIVELESPORT est un abonnement de 12 mois reconductible après validation de l'abonné.e. Il permet à l'abonné(e), d'être accompagné.e par des séances d'activités physiques adaptées. Cet accompagnement consiste à organiser un projet d'activités physiques, adaptées aux capacités physiques, morales et sociale de l'abonné, en vue d'améliorer sa condition physique et par extension, sa santé. Un certificat médical de contre-indications partielles est exigé.

L'abonné(e) rencontrera durant son abonnement un conseiller médico-sportif pour organiser son programme d'activités, encadrées ou non.

Le PASS VIVELESPORT donne l'accès à une ou plusieurs activités hebdomadaires, selon le choix pris par l'abonné(e). encadrées par un éducateur LACOMS ou dans des structures partenaires (associations sportives, clubs de remise en forme). Le paiements se font par prélèvements mensuels. Tout mois commencé sera prélevé.

L'abonné a la possibilité de modifier les activités et/ou le nombres de séances hebdomadaires en cours d'année.

L'abonné devra s'assurer en responsabilité civile afin d'être protégé en cas de préjudice causé par un tiers. LACOMS ne saurait être tenu responsable des problèmes autres que ceux posés par l'encadrement des séances qu'elle organise.

En signant ce règlement, l'abonné reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de vente et s'oblige à régulariser sa cotisation.

DATE, NOM ET SIGNATURE DE L'ABONNE (OBLIGATOIRE)